

La réhabilitation des branchements plomb

En application de la nouvelle réglementation européenne et française sur l'eau potable, que compte faire la commune de Crouy-sur-Ourcq et la SAUR pour procéder au changement de tous les branchements en plomb (partie avant compteur) de la commune ?

A savoir : les travaux de mise en place du réseau d'eau potable avec branchement aux particuliers ont été réalisés entre 1927 et 1928 à l'initiative et aux frais de la Commune de Crouy-sur-Ourcq.

► **Quand et où les branchements en plomb seront-ils remplacés ?**

► **Les conséquences de l'intervention ?**

Normalement, la SAUR doit réhabiliter la partie du branchement comprise entre la canalisation de votre rue et votre compteur.

Le réseau intérieur de la propriété (après compteur) reste sous la responsabilité du propriétaire.

Quelques conseils si vos canalisations sont en plomb :

► **Comment reconnaître une conduite en plomb ?**

À la couleur : les tuyaux en plomb sont gris.

Au bruit : cognez sur la conduite avec un tournevis ; le bruit est sourd.

À l'aspect : les coudes de la tuyauterie en plomb sont sans soudure puisque le plomb est une matière malléable.

► **Vos canalisations intérieures sont-elles en plomb ?**

Les canalisations d'eau situées après le compteur sont placées sous la responsabilité du propriétaire. Leur entretien ou renouvellement sont donc à sa charge. Dans la mesure du possible, songez à les remplacer par des matériaux plus modernes.

► **Laisser couler**

Avant tout usage alimentaire et surtout après une absence prolongée, laissez couler l'eau quelques instants (environ deux litres d'eau pour vous laver les mains par exemple).

L'eau qui aura stagné dans les tuyaux et aurait dissous un peu de plomb sera alors évacuée.

► **Pas trop doux**

Si vous disposez d'un adoucisseur d'eau, veillez à garder un robinet d'eau non adoucie pour la cuisine et la boisson. En effet, l'eau adoucie devient agressive et favorise la dissolution du plomb.

► **Pas d'eau chaude pour la cuisine**

Pour préparer une boisson ou cuire des aliments, n'utilisez pas d'eau chaude du robinet, mais faites chauffer de l'eau froide. Une température élevée accentue la dissolution du plomb.